



Avec le soutien de :



Wallonie

Les circuits courts solidaires et durables en Wallonie



Les circuits courts durables et de proximité sont à l'intersection des logiques sociale, économique, environnementale et locale. Nous avons analysé l'origine des circuits courts agricoles, leurs modes de fonctionnement actuel ainsi que l'apparition de nouvelles dynamiques solidaires. Les conclusions de l'accompagnement de projets concrets sont complétées par une analyse quantitative. Nous avons mis en évidence l'intérêt particulier des circuits courts collectifs, participatifs (voire coopératifs), solidaires et mixtes (producteurs, consommateurs) ainsi que de la complémentarité existant entre fonctionnement « bottom-up » et en réseau. Enfin, nous avons exploré les secteurs d'activités où ce concept peut s'appliquer et apporter une plus-value. Pour chacun de ces secteurs, nous avons identifié les acteurs wallons principaux, les possibilités d'action des citoyens et acteurs économiques locaux et la manière dont les politiques publiques peuvent favoriser leur développement.

CONCLUSION

Le progrès technique, la maximisation des avantages comparatifs et des économies d'échelle ainsi que la diminution des coûts de transport ont profondément **transformé le modèle économique**. La libéralisation du commerce a mené à un modèle mondialisé qui permet d'écraser les coûts de production au bénéfice du consommateur. Il est toutefois source de dumping social et environnemental ainsi que de nombreux risques. Face à la conjoncture des **crises** qui y sont liées (économiques, énergétiques, sociales, alimentaires et environnementales), les circuits courts permettent de donner du **sens** à la consommation (solidarité, localité, équité, durabilité, santé, etc.) tout en relocalisant l'économie et en augmentant la résilience de notre société.

Que sont les circuits courts durables et de proximité ?

Ces filières commerciales se trouvent à **l'intersection** des logiques de cohésion économique, et de proximité relationnelle, de développement durable et d'économie locale (Figure 6, Tableau 14). Les **circuits courts** sont caractérisés par un nombre réduit d'intermédiaires, la viabilité économique pour l'ensemble de la filière et des modes de production et de fonctionnement transparents. Des liens de confiance existent entre les parties prenantes de la filière, leur savoir-faire est reconnu, les entreprises sont à taille humaine et organisées démocratiquement. Les circuits courts **durables** proposent des produits de qualité, aux origines transparentes et dont les modes de production et de fonctionnement sont respectueux de l'homme et de l'environnement. Les acteurs des circuits courts de **proximité** sont ancrés sur le territoire, les intrants sont locaux et la priorité va aux échanges les plus locaux possibles. Les circuits courts durables et de proximité forment une **économie endogène**.

Les circuits courts alimentaires existent depuis la naissance des échanges économiques (auto-consommation, vente à la ferme, marchés, etc.). Des formes d'organisations collectives ont progressivement vu le jour afin de bénéficier à la fois des forces des circuits courts et des forces des circuits longs. Ainsi, depuis le milieu du 19^e siècle, la conjonction des conditions d'identité collective et de nécessité a permis le **développement** de coopératives. Sous leur forme historique, celles-ci ont été mises à mal, d'une part de l'extérieur (développement de la mobilité, « zapping » des consommateurs, réformes politiques, crises économiques, etc.), d'autre part de l'intérieur (difficultés de gestion et de réaction, perte de l'esprit fondateur, etc.).

Aujourd'hui, les filières de commercialisation en circuits courts durables et de proximité naissent autour des produits agricoles, de la réappropriation du terroir, d'une identité locale. En effet, la relocalisation et sa réappropriation de secteur primaire répondent aux excès de la mondialisation et de l'agriculture industrielle. Ce secteur, vital, est multi fonctionnel. Ses activités économiques touchent quotidiennement à l'alimentation, à la santé, aux liens sociaux ainsi qu'aux paysages. Il est donc normal que le secteur primaire soit la base d'un renouveau des échanges, plus autonomes, respectueux, confiants et solidaires qu'hier.

Quel intérêt ?

En circuit court, les capitaux de base sont moins importants, la plus-value à l'hectare est plus importante et les marges sont récupérées par les producteurs. Certaines filières permettent également de partager le risque, d'échanger de l'information, d'adapter la production à l'avance et/ou de dégager de la trésorerie. Les **avantages** des consommateurs concernent avant tout le sens (mission) : transparence, qualité, choix, autonomie, convivialité, etc. (Tableau 1). La diversification des filières de commercialisation diminue le risque de défaut et accroît l'autonomie des producteurs.

Les **inconvenients** de la commercialisation en circuit court se concentrent sur l'opérationnalisation : diversité des métiers, accès aux ressources, matching offre-demande, pérennité, etc. (Tableau 2). L'internalisation de chacune des étapes habituellement dévolues aux intermédiaires requiert des informations, des compétences et des capitaux spécifiques. Les coûts supplémentaires sont souvent mal anticipés et donc les futurs revenus surévalués. L'absence d'intermédiaire augmente les coûts de transaction supportés par les producteurs, bien que la répétition des échanges, la vente groupée et la confiance qui se développe permettent de les répartir. Chaque filière induit des coûts fixes spécifiques, la diversification des filières de commercialisation ne doit donc pas se faire au dépend d'une échelle minimale.

Par ailleurs, les circuits courts sont source de nombreuses **externalités positives** et effets multiplicateurs (dynamisme économique et territorial, cohésion sociale, éventuels effets environnementaux et diminution des dépenses publiques).

Qu'en est-il des circuits courts collectifs ?

Le nombre des Erreur ! Source du renvoi introuvable. (GAA) double tous les deux ans en Wallonie (Figure 8). Il en existe dans un quart des communes wallonnes, principalement dans les régions plus aisées (Figure 9). Si les groupes les plus anciens sont issus d'associations, des groupements de fait, puis des individus isolés ont pris le relais (multiplication par essaimage). Les motivations sont alternatives, localistes, environnementales et sanitaires. Les groupes « solidaires » se développent et prennent de nouvelles responsabilités vis-à-vis des producteurs.

L'évolution des motivations reflète la sensibilisation des participants, l'élargissement du public (période de recherche de sens, « normalisation », etc.) ainsi que l'abandon des non-convaincus (la santé n'est pas un incitant de longue durée, etc.). La faible pérennité des GAA est expliquée par les flux importants des participants, (dus aux rejets des contraintes, aux motivations ponctuelles, aux raisons techniques), par la centralité des personnes ressources, par la perte progressive des valeurs ou encore par la transformation du projet (professionnalisation). Proposer un encadrement organisationnel dès la création du groupe ainsi que des formules flexibles favorise la pérennité des GAA. Bien que redoutée (« vivons heureux, vivons cachés »), l'idée de structuration en un fait progressivement son chemin. Ce réseau pourrait aider à la création, l'organisation et la pérennisation des groupes. Il peut être source de collectivisation de ressources ainsi que de légitimité.

Les jardins collectifs, donneries, friperies, monnaies complémentaires, réseaux d'échanges (réciproques) de savoirs ou de services sont des **alternatives collectives de consommation** qui forment le ferment d'un nouveau mouvement social.

Alternativement, les **collectifs de producteurs** permettent de pallier à l'absence d'économie d'échelle (mutualisation des coûts, spécialisations, solidarités, diversification, etc.) tout en gardant le contrôle sur l'entièreté la filière (Tableau 7).

L'avenir est dans la rencontre des producteurs et consommateurs au sein de **structures communes**. La coopérative à finalité sociale (SCRL FS) semble la forme la plus adaptée. Elle permet de rencontrer la condition d'identité collective, l'organisation interne démocratique ainsi que l'inscription de l'activité dans son territoire. Des consommateurs, des producteurs ainsi que des pouvoirs publics locaux peuvent y participer, capitaliser et entrer dans la gouvernance.

Ces nouveaux échanges solidaires sont à la fois **décentralisés, bottom-up et participatifs**. Partir des situations spécifiques locales favorise la résilience. L'organisation souple, la gouvernance participative et la mise en **réseau** permet d'échanger méthodes, connaissances et outils. La **mixité d'acteurs** facilite le déverrouillage des régimes sociotechniques. Ce fonctionnement permet d'allier efficacement leur capital économique, social et culturel des producteurs et consommateurs.

Ces circuits courts durables de proximité participent à un **changement de paradigme**. Ils décroissent les consommateurs, intéressés par les prix, et les citoyens, soucieux du futur. Ils nous montrent qu'il est possible de consommer, de produire et d'épargner en considérant de façon complémentaire les impacts sociétaux économiques, sociaux, locaux et environnementaux. Ils représentent une mise pratique équitable et endogène du développement durable. Face aux crises, ils montrent que les changements de comportement individuels peuvent prendre de l'ampleur. Ils sont un moyen de passer d'un problème individuel (je n'ai plus confiance en...) à une réponse collective. Ils sont source d'implication citoyenne et d'appropriation de politiques publiques.

Ces alternatives n'ont pas vocation à grandir mais à essaimer (Figure 10). Progressivement, elles **percolent le marché global**. Les paniers et points de dépôts permettent de toucher un public disposant de moins de temps tout en gardant une certaine proximité. Les produits durables, locaux et de qualité artisanale deviennent aujourd'hui une nouvelle niche commerciale. Certaines se professionnalisent en innovant, d'autres sont totalement incorporées et perdent leur essence. « L'industrialisation » des circuits courts par les grandes enseignes permettra de proposer des produits locaux à un plus large public tout en diminuant leur intérêt tant pour les consommateurs et des producteurs. A moins que le politique ne règlemente afin de clarifier les critères de la démarche « circuits courts ».

Comment transposer ces nouveaux échanges solidaires dans d'autres secteurs ?

Les boissons, l'artisanat de bouche (de l'abattoir à la boucherie, du moulin au boulanger, de la conserverie au traiteur, etc.), les produits d'hygiène, le bois de chauffage et la biomasse sont des **produits** complémentaires aux circuits existants.

Les collectivités, le tourisme et l'aide alimentaire en Wallonie sont des **circuits** d'écoulement complémentaires aux circuits courts agricoles existants.

De plus, le concept de circuits courts durables et de proximité s'applique de façon pertinente à des initiatives wallonnes existantes hors des secteurs agricoles et alimentaires. Les **secteurs** de l'artisanat, de l'habillement, du recyclage et du réemploi (déchets, matériaux de construction, énergie, textiles, etc.), de la finance, de la construction ainsi que des énergies vertes (éolien, photovoltaïque, thermique) ont été identifiés.

Certains de ces secteurs (collectivités, énergie, etc.) demandent une lecture souple de la définition des circuits courts durable et de proximité. Une grille des critères ainsi que des incitants correspondants a donc été développée. Sur base d'**exemples wallons**, nous l'avons testée dans les domaines de la finance et de l'éolien. Cet exercice a permis d'affiner la définition des circuits courts durables de proximité hors du secteur agricole et d'identifier ses critères essentiels (Tableau 14).

Les circuits courts ne peuvent être simplement associés ou confondus avec les petits commerces ou aux productions wallonnes sans perdre leur essence et leur attrait. Les produits à faible valeur ajoutée, dont les ressources sont spécifiques et la fréquence d'achat faible ou requérant une forte teneur technologique peuvent plus difficilement se commercialiser en circuit court.

Toutefois, les **entreprises** ont à apprendre de l'association producteurs-consommateurs, de la gestion des risques et des modes de gouvernance développés dans les circuits courts ainsi que des critères de choix qui les gouvernent et commencent à percoler le marché.

La société et le secteur **public** peuvent gagner à s'inspirer de la vision systémique et de long terme, de l'approche participative et des systèmes de valorisation collectifs, de l'appropriation, de la transversalité et de l'articulation entre les différents secteurs et compétences concernés développés dans les circuits courts.

Et maintenant ?

Par leur durabilité, leur localité et leurs modes d'organisation, les circuits courts durables et de proximité ouvrent des pistes pour construire une économie basée sur des emplois de qualité, notamment dans le cadre du plan Marshall 2.Vert. En effet, l'identification d'initiatives de circuits courts innovantes et non-agricoles souligne leur **complémentarité** avec des **politiques publiques** telles que l'alliance emploi-environnement (axée sur la construction et la rénovation durable), le plan valorisation déchets ou encore le projet de nouveau cadre de référence pour l'éolien, qui ouvre la voie à la participation publique et citoyenne. En outre, le projet Verdir porté par l'ULG souligne la complémentarité potentielle entre circuits courts durables de proximité, **reconversion** de sites industriels et **recherche** à haute valeur ajoutée.

Ce travail n'est que le premier pas d'un projet plus global. Des circuits courts solidaires et durables ont été identifiés tant dans les secteurs agricoles que non-agricoles. Certains projets agricoles ont réussi à se sont professionnaliser tout en gardant leur essence en utilisant des formes de gouvernance participative. Toutefois, les circuits courts solidaires et durables restent généralement des circuits de niche, marginaux. Tout **l'enjeu est maintenant de soutenir leur structuration de la marginalité à l'alternative économique innovante** (Figure 10).

Afin d'y parvenir, des **pistes pour l'action politique** ont été soulevées dans chacun des secteurs considérés. La **quantification** de l'intérêt économique et de l'impact sur la santé des circuits courts durables et de proximité complèteraient utilement cette analyse.

Enfin, le site www.circuits-courts.be vise à orienter les porteurs de projets, citoyens et acteurs économiques locaux qui souhaitent agir sur leur territoire.